



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

NUMERO SPECIAL SEPTEMBRE 2015

EDITE ET PUBLIE LE 14 SEPTEMBRE 2015

"Le texte complet de chaque acte publié dans le présent recueil pourra être consulté à la Préfecture de la Haute-Loire et dans chaque service concerné"

PREFECTURE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

BUREAU DES ELECTIONS ET DE L'ADMINISTRATION GENERALE

Arrêté DIPPAL / BÉAG n° 2015-267
modifiant l'arrêté DIPPAL B2 2010 – 575 portant composition de la commission
d'établissement des listes électorales en vue des élections des membres des Chambres de
Commerce et d'Industrie et des délégués consulaires

Le Préfet de la Haute-Loire,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code de Commerce et notamment les articles L.713-14 et R.713-70 ;

VU l'arrêté DIPPAL B2 2010 – 575 du 23 août 2010 portant composition de la commission d'établissement des listes électorales en vue des élections des membres des Chambres de Commerce et d'Industrie et des délégués consulaires ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Loire ;

ARRETE :

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

« La commission chargée de l'établissement des listes électorales en vue des élections des membres des Chambres de Commerce et d'Industrie et des délégués consulaires est composée ainsi qu'il suit :

- Président : M. René JEANNENOT, Juge commis à la surveillance du registre du commerce et des sociétés

- Membres :
 - Mme Jocelyne DUPLAIN, présidente de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Loire, ou M. René WEILL, 1^{er} Vice-président, ou M. Louis TEYSSIER ;
 - M. Jacques MURE, Directeur des Politiques Publiques et de l'Administration Locale à la Préfecture, représentant M. le Préfet. »

Article 2 – L'article 3 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

« Le secrétariat de la commission est assuré conjointement par Mesdames Sylvie MARTIN, greffier du Tribunal de commerce du Puy-en-Velay, et Corinne BRINGER, Directrice générale adjointe de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Loire. »

Article 3 – Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Au Puy-en-Velay, le 11 septembre 2015,

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire général
Signé : Clément ROUCOUSE